

Le 24 avril 2018

Grève à la SNCF

Christelle Morançais demande à SNCF une indemnisation pour les abonnés du TER à la hauteur du préjudice subi

Depuis le 3 avril dernier, les usagers du réseau TER subissent le mouvement de grève sociale du personnel SNCF. Les annulations et perturbations qui se succèdent depuis plus de trois semaines engendrent des désagréments majeurs pour les usagers du TER en Pays de la Loire qui utilisent ce moyen de transport au quotidien pour se rendre notamment sur leur lieu de travail ou d'étude.

Dans le cadre de la négociation de notre convention TER avec SNCF nous avons exigé et obtenu la mise en place d'une mesure d'indemnisation pour les abonnés annuels qui leur permet de bénéficier d'un rabais automatique de 20 % sur la mensualité suivante à partir de 8 retards et/ou suppressions constatés sur un mois civil. Cette mesure permet d'indemniser les usagers qui subissent des dysfonctionnements habituels du réseau, mais elle ne permet en aucun cas de répondre aux conséquences insupportables des mouvements de grève d'une telle ampleur pour tous ceux qui doivent utiliser le TER pour leurs déplacements quotidiens.

Aussi, afin de compenser l'importante atteinte à la mobilité des usagers du TER en Pays de la Loire, j'ai demandé à SNCF une indemnisation au moins égale au préjudice subi par les abonnés Ligériens depuis plus de trois semaines. Le droit de grève ne doit pas s'exercer au détriment du droit d'aller travailler étudier ou de se déplacer et il ne peut en aucun cas pénaliser financièrement les usagers pour un service qui ne leur est pas rendu.

Christelle Morançais
Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

CONTACT PRESSE

nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 - 06 77 66 11 16